

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL591

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 42

Aux alinéas 21 et 27, après le mot :« application », insérer les mots : « du chapitre III »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.